



CONSEIL DE L'UNION  
EUROPÉENNE



## Conclusions du Conseil sur la Somalie

*2839ème session du Conseil AFFAIRES GÉNÉRALES  
Bruxelles, le 10 décembre 2007*

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

- "1. Le Conseil a exprimé la préoccupation que lui inspire le fait que la situation qui règne actuellement en Somalie met gravement en péril la paix et la sécurité dans la Corne de l'Afrique et au-delà. Cette situation cause également d'immenses souffrances à la population somalienne. Le Conseil a engagé toutes les parties à déployer d'urgence des efforts en faveur d'un processus politique sans exclusive. Il s'est dit attaché à une approche globale de la crise somalienne, qui couvre les aspects politiques, sécuritaires et humanitaires.
2. Le Conseil a accueilli favorablement la désignation d'un nouveau Premier ministre, M. Nur Hassan Hussein. Sa désignation offre une occasion de réaliser des progrès en ce qui concerne la transition. Le Conseil a encouragé le nouveau Premier ministre à inviter toutes les forces politiques qui, à l'intérieur comme à l'extérieur de la Somalie, renoncent à la violence et acceptent la charte fédérale de transition comme cadre pour le rétablissement de la paix et de la stabilité en Somalie à participer à un processus politique sans exclusive. Il incombe au premier chef aux institutions fédérales de transition de mettre en œuvre les résultats du congrès de réconciliation nationale, qui ont été approuvés par le parlement fédéral de transition, et de définir une feuille de route pour les mesures à prendre durant la période de transition. Il s'agit notamment de la préparation d'un référendum constitutionnel et d'élections d'ici à 2009, comme prévu dans la charte fédérale de transition. L'UE est disposée à envisager une contribution substantielle pour la période de transition, sur la base d'un accord entre l'UE et le gouvernement fédéral de transition concernant les progrès à accomplir dans le cadre du processus politique.
3. Le Conseil a condamné tous les actes de violence et a demandé à l'ensemble des parties de mettre un terme aux hostilités et d'instaurer un cessez-le-feu, des mesures de confiance et des dispositions en matière de sécurité en vue d'une paix durable.

# P R E S S E

4. Le Conseil a demandé instamment aux institutions fédérales de transition, à l'Ethiopie et à tous les autres acteurs en Somalie de permettre l'accès de l'aide humanitaire, de respecter les droits de l'homme et le droit international humanitaire, de protéger la population civile et de faciliter le retour rapide et en toute sécurité des personnes déplacées à Mogadiscio et dans les autres régions d'origine.
5. Le Conseil a demandé au Premier ministre de confirmer que le gouvernement fédéral de transition était déterminé à respecter et à faire respecter le droit humanitaire international et à protéger la population civile exposée. La paix ne peut se construire sur l'impunité. Aussi le Conseil a-t-il demandé au gouvernement fédéral de transition d'enquêter sur toutes les violations des droits de l'homme commises en Somalie et de traduire leurs auteurs en justice. Le Conseil a encouragé les Nations unies à faire usage de tous les instruments disponibles pour améliorer la surveillance de la situation en matière de droits de l'homme en Somalie. L'UE demeure résolue à accroître l'aide humanitaire, pour autant que celle-ci puisse bénéficier d'un accès sans entraves et que l'intégrité de l'assistance humanitaire soit respectée.
6. Le Conseil a invité les États membres de l'UE où vit une importante communauté somalienne à nouer un dialogue avec celle-ci et à l'encourager à appuyer les efforts déployés par l'UE et la communauté internationale pour instaurer la paix en Somalie.
7. La Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) constitue actuellement la seule option disponible pour faciliter le retrait de Somalie des forces étrangères et régionales. Le Conseil a exprimé son soutien en faveur de l'AMISOM, mesurant en particulier la contribution de l'Ouganda à cette mission. Il a réaffirmé la nécessité de renforcer l'AMISOM, y compris en dégageant de nouveaux moyens financiers substantiels. L'UE est déterminée à fournir des contributions supplémentaires à l'UA, sur la base d'une évaluation complète des besoins et de la situation politique, et à apporter des contributions bilatérales aux États membres de l'UA qui mettent des effectifs à la disposition de l'AMISOM. Le Conseil a également demandé à d'autres bailleurs de fonds d'apporter leur contribution. Le Conseil a encouragé les Nations unies à fournir un soutien accru à l'AMISOM conformément à la résolution 1772 du Conseil de sécurité des Nations unies et à poursuivre l'établissement de plans d'action en vue d'une éventuelle opération de maintien de la paix en Somalie.
8. Le Conseil a indiqué qu'il soutenait pleinement le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies pour la Somalie, M. Ould-Abdallah, et le rôle de premier plan qu'il joue pour ce qui est de coordonner les efforts de la communauté internationale. Le Conseil a salué sa volonté d'élaborer un plan d'action international et en particulier de définir l'aide internationale nécessaire au processus de transition (constitution, recensement, multipartisme, élections) et d'établir un cadre stratégique dans lequel puisse s'inscrire l'aide à la Somalie dans le secteur de la sécurité. Le Conseil s'est déclaré disposé à soutenir l'élaboration et la mise en oeuvre d'un tel plan d'action international.

## **P R E S S E**

---

9. L'UE a reconnu le danger que représentent de plus en plus les actes de piraterie commis au large de la côte somalienne; elle étudiera les possibilités d'y remédier, avec les autorités somaliennes et la communauté internationale. Le Conseil s'est félicité de l'initiative française consistant à fournir une escorte militaire aux navires affrétés par le Programme alimentaire mondial (PAM) pour acheminer l'aide en Somalie. Il a souligné que cette initiative devait bénéficier d'un soutien international afin que la protection du PAM soit assurée au-delà de janvier 2008.
  
  10. Afin de favoriser un règlement politique global qui permette d'instaurer une stabilité durable en Somalie, il demeure essentiel que l'UE soit en mesure d'agir et de réagir efficacement dans le cadre du processus de paix. L'UE reste disposée à utiliser pleinement l'ensemble des instruments existants pour atteindre cet objectif."
- 

## **P R E S S E**

---